

## OPTION B

1<sup>ère</sup> ANNÉE  
SCOLAIRE

Congé sans possibilité de retour dans son propre poste  
(modèle 11)

2<sup>e</sup> ANNÉE  
SCOLAIRE

Revenir au travail à la  
rentrée  
  
Aucune autre possibilité  
la 3<sup>e</sup> année scolaire

Congé sans possibilité de  
retour dans son propre  
poste  
(modèle 11)

Changer pour option E et  
travail temps partiel  
(modèles 18 et 16)

Changer pour option D et  
congé avec possibilité de  
retour dans son propre  
poste (modèles 18 et 14)  
Au besoin, modèle 20

3<sup>e</sup> ANNÉE SCOLAIRE

Congé sans possibilité  
de retour dans son  
propre poste  
(modèle 11)

Changer pour option E et  
travail temps partiel  
(modèles 18 et 16)

Au travail

Travail à  
temps  
partiel  
(modèle 16)

Si retour au  
travail  
pendant la 2<sup>e</sup>  
année = Au  
travail

Au travail

Si aucun retour  
au travail  
pendant la 2<sup>e</sup>  
année

Congé avec  
possibilité de  
retour dans son  
propre poste  
(modèles 14 et  
20, au besoin)

Changer pour option D et  
congé avec possibilité de  
retour dans son propre  
poste (modèles 18 et 14)  
Au besoin, modèle 20

## **OPTION C**

- Congé d'un maximum de 65 semaines
- Se terminant au plus tard lorsque bébé atteint 78 semaines (18 mois)
- Avec possibilité de retour dans son propre poste (modèle 20)

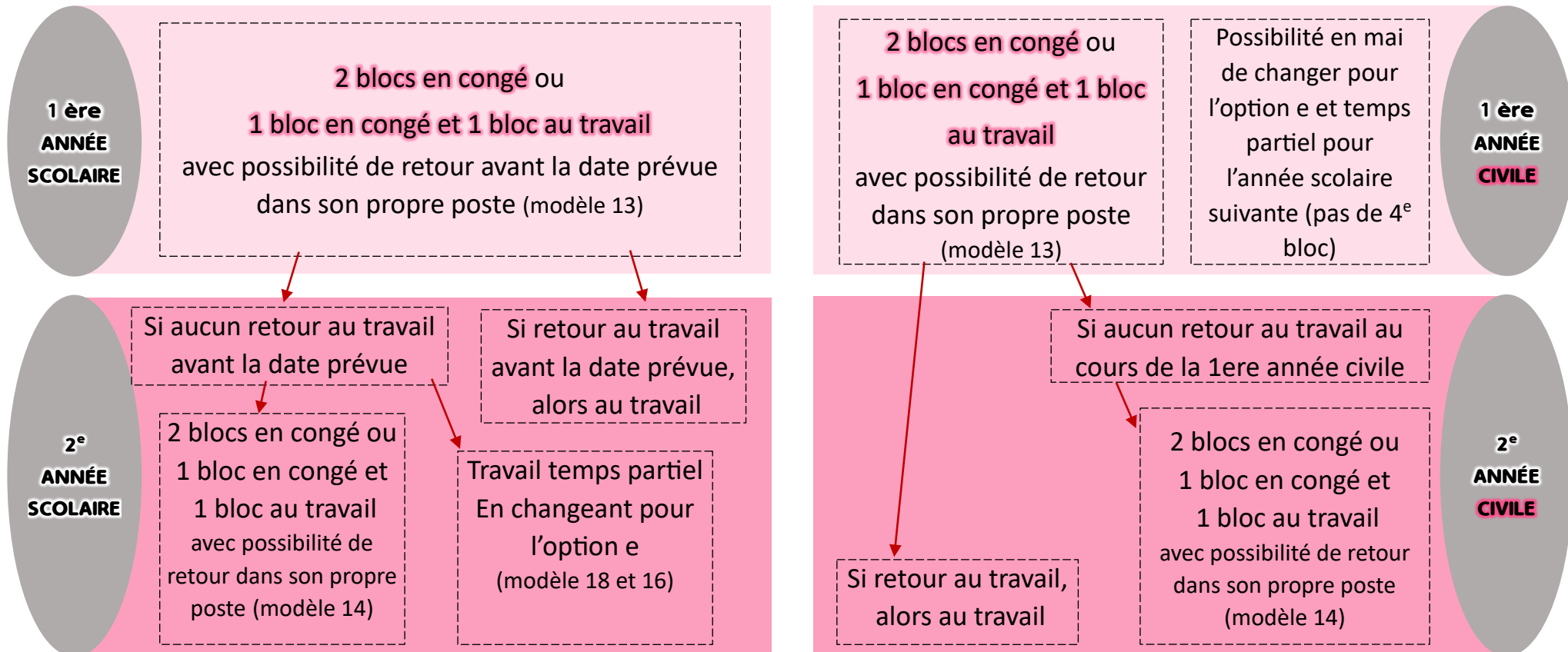
**Modèle 12**

## **OPTION D**

Option la plus flexible

Durée maximale 2 années scolaires ou 2 années civiles selon la date de début

|                                                                                                   |                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Si le congé (option d) débute entre la rentrée scolaire et le dernier jour ouvrable de décembre : | Si le congé (option d) débute entre le 1 <sup>er</sup> jour ouvrable de janvier et le dernier jour ouvrable de juin : |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



**Pas de 3<sup>e</sup> année possible**

## OPTION E

1<sup>ère</sup> ANNÉE  
SCOLAIRE

Congé sans possibilité de retour dans son propre poste  
(modèle 15)

2<sup>e</sup> ANNÉE  
SCOLAIRE

Revenir au travail à la rentrée  
Aucune autre possibilité la 3<sup>e</sup> année  
scolaire

Congé à temps partiel  
(modèle 16)

Congé à temps plein avec possibilité  
de retour dans son propre poste en  
cours d'année  
en changeant pour option d)  
(modèles 18 et 14)  
Au besoin, modèle 20

3<sup>e</sup> ANNÉE SCOLAIRE

Travail à temps  
partiel  
(modèle 16)

Congé à temps plein avec  
possibilité de retour dans son  
propre poste  
en changeant pour l'option d)  
(modèles 18 et 14)  
Au besoin, modèle 20

Si retour au travail  
pendant la 2<sup>e</sup> année,  
alors au travail

Si aucun retour au  
travail pendant la  
2<sup>e</sup> année

Au travail

Congé à temps plein avec  
possibilité de retour dans son  
propre poste  
(modèles 14 et 20, au besoin)